

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°2024.00062

DÉMARCHE PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 02 février 2024

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 79

Nombre de pouvoirs : 27

Nombre de voix : 106

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,

RECU EN PREFECTURE

Le 15 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240208-D20240006210

Date de mise en ligne : 15 février 2024

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN,
Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Bruno CHANGEAT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Philippe DENIS, Mme Véronique FALZONE, M. Christophe FAVERJON,
M. Guy FRANCON, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Evelyne ORIOL, Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christel PFISTER,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

DEMARCHE PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 oblige les entreprises ou administrations de plus de 50 salariés sur un même site à élaborer un Plan De Mobilité Employeur (PDME) en cas d'absence d'accord sur le volet mobilité des négociations annuelles obligatoires.

Les employeurs ayant jusqu'à présent fait parvenir à la Métropole leur Plan de Déplacement d'Entreprise (ex PDME avant la LOM) avaient alors accès à un tarif réduit STAS annuel (PDEA) pour leurs employés, financé à part égale par la Métropole et le délégataire Transdev.

Suite à l'élargissement du dispositif à des entreprises et administrations de taille plus restreinte en 2019, la Métropole souhaite faire évoluer les modalités d'accompagnement.

Il est ainsi proposé que les employeurs ayant rédigé un PDME et qui mettent en place des actions en faveur d'une mobilité décarbonée et alternative à la voiture individuelle aient accès aux avantages suivants (révision annuelle) :

- Tarif réduit STAS annuel (-15 %) identique au dispositif précédent ;
- Tarif avantageux sur l'abonnement Vélivert annuel employé : égal au tarif combiné STAS+ Vélivert ;
- Ateliers vélo ;
- Réductions sur les cartes Eborn de recharge des véhicules électriques ;
- Tarif préférentiel sur le réseau d'autopartage Citiz.

La Métropole est accompagnée dans cette démarche par l'ALEC42 qui assurera la communication auprès des employeurs, l'analyse des documents transmis et l'évaluation des actions mises en place par les employeurs.

Les employeurs dont les employés bénéficient actuellement du tarif réduit STAS - PDEA seront accompagnés par ALEC42 dans la révision leur Plan de Mobilité Employeur. Ils devront développer des actions en faveur d'une mobilité alternative à la voiture individuelle pour leurs employés, s'ils souhaitent bénéficier des nouveaux avantages.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'élargissement de la démarche d'accompagnement des employeurs suivant les modalités décrites dans la présente délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget Annexe des Transports, section fonctionnement, article 658, destination DSP et POLIT**

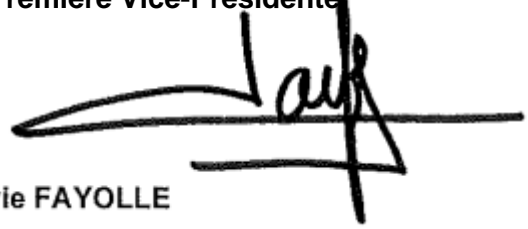
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal line on the left and a vertical line on the right that crosses the horizontal one, with some additional scribbles in between.

Sylvie FAYOLLE